



CSA M du 5 juillet 2024 : Déclaration liminaire

Madame la Secrétaire générale,

Il y a pratiquement un an, jour pour jour, le 3 juillet 2023, la direction des Services Judiciaires vivait un des mouvements les plus importants de son histoire avec pas moins de 30 % de grévistes au global, dont un greffier sur deux.

Ce mouvement faisait suite à des mois de tergiversations, de fausses informations et tentatives de mise en place d'une grille de salaire totalement rejetée par notre Organisation Syndicale ainsi que par l'ensemble de la profession !

L'UNSa SJ qui alertait depuis des mois la Direction des Services Judiciaires (DSJ) sur le besoin de reconnaissance des personnels et notamment les greffiers, n'était pas entendue et a décidé d'accompagner jusqu'au bout ce mouvement sans précédent et d'être aux côtés des collègues.

Certes, la situation du pays était difficile à l'époque, rappelons-nous le contexte des émeutes, mais le propre d'une grève, est de provoquer des difficultés pour alerter sur une situation...

D'ailleurs, l'administration aurait pu ouvrir des discussions avec les syndicats qui avaient déposé le préavis de grève ! Mais elle a préféré jouer la carte de l'ignorance voire de l'irresponsabilité en tentant de décrédibiliser l'action des personnels !

Si certains ont préféré abandonner nos collègues en appelant à lever le camp pour des raisons de pure compromission auprès du ministre, **L'UNSa SJ** a fait le choix de rester engagée et mobilisée dans l'action !

Malgré tout, la forte mobilisation des collègues - nous les en remercions ici - a conditionné la réussite de cette journée du 3 juillet 2023 et a provoqué la signature d'un protocole d'entrée en négociation le 13 juillet suivant, entre toutes les organisations syndicales représentatives et la DSJ.

Entre le 6 septembre et le 26 octobre 2023, un protocole de négociation a été discuté et trois organisations syndicales représentatives sur quatre l'ont signé !...

Ce rappel était nécessaire avant tous débats à venir à ce CSAM.

En effet, les textes qui nous sont présentés à la validation, sont le fruit des longues et intensives négociations menées depuis cette signature de protocole avec la DSJ.

Les projets de décrets présentés aujourd'hui portent sur la création d'un corps de débouché en catégorie « A type » pour les greffiers, à hauteur de 3 200 personnels sur trois ans pour commencer.

C'est enfin la création d'une filière juridictionnelle au sein de la DSJ pour les personnels de greffe aux côtés des magistrats.

Ces textes sont à mettre en parallèle avec ceux, déjà validés le 7 juin dernier concernant le plan de requalification de 700 adjoints administratifs faisant fonction en greffier.

Ces revendications de filière juridictionnelle et de catégorie « A » pour les greffiers sont portées depuis de nombreuses années par **L'UNSa SJ** ; et pour être précis depuis 2009 !

Après des mois de négociations, **l'UNSa Justice** tient à saluer l'ensemble des acteurs qui ont participé aux discussions depuis le 26 octobre dernier et qui ont permis d'arriver à la proposition des textes présentés ce jour.

C'est une vraie avancée pour les métiers et pour la reconnaissance des personnels de greffe. Maintenant, **l'UNSa SJ** restera vigilante et déterminée afin que ces textes soient publiés en l'état et cela quel que soit le contexte politique de demain.

Par ailleurs, la gouvernance des juridictions est un sujet éminemment important pour nous. Par conséquent, si la filière juridictionnelle avance dans le bon sens, il ne faut pas oublier qu'il reste encore à discuter de la filière administrative.

Plus largement Madame la Secrétaire générale, **l'UNSa Justice** souhaite que nous puissions finaliser les travaux s'agissant des personnels techniques avec la création d'une filière et d'un corps de débouché pour les adjoints techniques corps communs actuels, tout en intégrant avec reconnaissance et valorisation les personnels techniques de la DAP dans cette nouvelle filière technique ministérielle.

L'UNSa Justice exige que soit aussi et enfin engagés les travaux concernant les personnels administratifs. Voilà près de huit mois que le garde des Sceaux a répondu favorablement à notre demande et force est de constater que rien n'a été entrepris. Ce dossier est une priorité que nous n'entendons pas oublier ! Certes, le dialogue social ministériel aura été dense au cours de ce semestre, mais nos collègues adjoint(e)s administratif(ve)s, secrétaires administratif(ve)s et attaché(e)s méritent eux aussi d'obtenir la reconnaissance qui leur est due. Sachez que toute patience à ses limites et qu'à ce titre, nous n'attendrons pas huit mois de plus.

Paris, le 5 juillet 2024

Pour les représentants UNSa Justice et USM,
Le Secrétaire général,
Jean-François FORGET